

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 19 mars 2019
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	
Vacant	Adjoint-e	

Bureau du Conseil municipal

M. GUBELMANN Yves	Président	
M. LINGJAERDE Pierre	Vice-Président	
Mme LAZZARELLI Dominique	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
CURZON Jacqueline		RICCIUTI Giuseppe	
DECHEVRENS Pierre-Yves		SIMOS Mony	
GAILLARD Philippe		THIERRIN Jean-Marc	
HENTSCH Claudine			
JACQUIER Jérôme			
LEBOISSARD Anne	Excusée		

Public : 2 personnes.



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 26 février 2019.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**
 - a) Rapport de la commission intercommunale « Sociale ». Séance à Collonge-Bellerive du 5 mars 2019. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée au groupement de l'Ile-aux-Mômes.
 - b) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mercredi 13 mars 2019. Mme Elisabeth BERY, Présidente. Délibérations N^{os} 96 à 100 - (Point 5).
- 5. Projets de délibérations :**
 - ↳ **Délibération 2015-2020 – D-096** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire de TTC 58'000 F pour la viabilisation en eaux usées (EU) et eaux claires (EC) des parcelles N° 6332/RF 42 et N° 6333/RF 42, sises respectivement route de la Côte-d'Or 11 et route de l'Hospice 8.
 - ↳ **Délibération 2015-2020 – D-097** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 50'000 F. Rubrique : 6150.00.31110.00 / Routes communales – Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils. Remplacement d'un véhicule pour le Service Technique Intercommunal CoHerAn (STIC).
 - ↳ **Délibération 2015-2020 – D-098** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 87'000 F. Rubrique : 0290.00.31440.00 / Immeubles administratifs - Entretien des terrains bâtis et bâtiments. Remplacement du système de la gestion des accès – Locaux communaux.
 - ↳ **Délibération 2015-2020 – D-099** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 20'000 F. Rubrique : 1500.00.31190.00 / Service du feu – Autres immobilisations (nouveau compte). Pose d'une nouvelle borne hydrante à Chevrens.
 - ↳ **Délibération 2015-2020 – D-100** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 7'800 F. Rubrique : 3420.00.31110.00 / Loisirs (Parcs et promenades) – Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils. Pose d'un couvert pour vélos électriques – Route de la Côte-d'Or.
- 6. Projets de motions.**
- 7. Projets de résolutions.**
- 8. Proposition(s) du Maire et de l'Adjoint.**
- 9. Communication(s) du Maire et de l'Adjoint.**
- 10. Questions écrites ou orales.**

M. le Président Yves GUBELMANN ouvre la séance du 19 mars 2019 à 20h et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il excuse Mme Anne LEBOISSARD.

Hommage à M. Marcel IMHOF – Décédé le 17 mars 2019

M. le Président procède à la lecture de l'hommage à M. Marcel IMHOF :

*« Monsieur le Maire,
Monsieur l'Adjoint,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Nous avons appris avec tristesse le décès de M. Marcel IMHOF le 17 mars dernier à l'aube de ses 59 ans (né le 16 avril 1960).



Il a été élu une 1ère fois au Conseil municipal du 1er février 1998 au 28 mars 1999 (législature 1995-1999), puis du 1er juin 2003 au 31 mai 2011 (législatures 2003-2007 et 2007-2011), sous l'étiquette PDC, puis au sein du groupe Le Centre Radical Démocrate-Chrétien.

Durant ces mandats, M. Marcel IMHOF a siégé dans les commissions liées à l'urbanisme, à l'assainissement, à l'agriculture, mais également à la commission manifestations, sport, loisirs et deux commissions ad hoc, soit celle relative à la révision du règlement du Conseil municipal et celle relative à l'éclairage public.

M. Marcel IMHOF s'est également investi dans la Commune en tant qu'entraîneur de basket pendant plusieurs années pour les enfants de l'école d'Anières.

M. Marcel IMHOF était aussi membre de l'Etat-major au sein de la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires, au grade de Sergent Major.

A la famille de M. Marcel IMHOF - et en particulier à son épouse Nicole (enseignante pendant 30 ans à l'école d'Anières et récemment à la retraite), à ses enfants Laureline et Fabien, nous disons toute notre sympathie en ce moment douloureux. »

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1 **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 26 février 2019.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2 **Discussion et approbation de l'ordre du jour.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3 **Communications du bureau.**

1. Voyage du Conseil municipal. Du 5 au 8 septembre 2019. Proposition d'un vote à bulletins secrets (idem précédente législature - 9.12.2013). 5 propositions de voyage, sortie, sont parvenues au bureau du Conseil municipal.

A l'issue du vote, la destination ayant obtenu le plus de suffrages est Lisbonne.

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4 **Rapports des commissions.**

- a) **Rapport de la commission intercommunale « Sociale ». Séance à Collonge-Bellerive du 5 mars 2019. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée au groupement de l'Ile-aux-Mômes.**

M. le Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Déléguée.



 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

b) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mercredi 13 mars 2019. Mme Elisabeth BERY, Présidente. Délibérations N°s 96 à 100 – (Point 5).

M. le Président passe la parole à Mme Elisabeth BERY, Présidente.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Elisabeth BERY pour son rapport.

M. le Président demande aux personnes non présentes à la commission s'ils ont des questions.

Mme Jacqueline CURZON demande des précisions concernant les poubelles vertes qui vont être posées dans la Commune.

M. l'Adjoint répond que les poubelles de 7 litres vont être distribuées à la population et que des containers vont être placés dans des endroits stratégiques de la Commune afin de permettre aux habitants d'amener leurs déchets de cuisine. Il rappelle qu'il ne faut pas mélanger les déchets verts (déchets de jardin) avec les déchets de cuisine.

Mme Mony SIMOS demande s'il s'agit des mêmes poubelles vertes de 7 litres que celles installées en Ville de Genève.

M. l'Adjoint répond qu'il s'agit des mêmes poubelles.

M. Pierre LINGJAERDE demande comment les poubelles vont être distribuées. Il prend l'exemple de Collonge-Bellerive, qui avait installé un stand au Centre de Vésenaz invitant les habitants à venir chercher leur poubelle.

M. l'Adjoint explique qu'effectivement ce sera aux habitants de venir chercher leur poubelle.

M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

<p>Point 5 Projets de délibérations.</p>

DELIBERATIONS

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-096 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire de TTC 58'000 F pour la viabilisation en eaux usées (EU) et eaux claires (EC) des parcelles N° 6332/RF 42 et N° 6333/RF 42, sises respectivement route de la Côte-d'Or 11 et route de l'Hospice 8**

Vu la délibération N° 2015-2020 D – 089 ouvrant un crédit d'investissement de TTC 165'000 F pour la viabilisation en eaux usées (EU) et eaux claires (EC) des parcelles N° 6332/RF 42 et N° 6333/RF 42, sises respectivement route de la Côte-d'Or 11 et route de l'Hospice 8, votée par le Conseil municipal le 19 juin 2018 et approuvée par le Département présidentiel le 13 septembre 2018 ;



Vu le décompte actuel des travaux présenté par le bureau Ott & Uldry s'élevant au 28 février 2019 à TTC 223'000 F et le crédit initial ayant été sous-évalué suite au retour des soumissions avant l'engagement des travaux ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mercredi 13 mars 2019, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture d'un crédit complémentaire de TTC 58'000 F, pour la viabilisation en eaux usées (EU) et eaux claires (EC) des parcelles N° 6332/RF 42 et N° 6333/RF 42, sises respectivement route de la Côte-d'Or 11 et route de l'Hospice 8 ;

Vu l'accord de M. Constant GIORGI – Les Berges du Lac – pour une participation de cet investissement initial et complémentaire à hauteur de 50 % de la dépense nette ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 15 oui (majorité) – 1 non – 0 abstention**

1. De confirmer la réalisation des travaux de viabilisation en eaux usées (EU) et eaux claires (EC) des parcelles N° 6332/RF 42 et N° 6333/RF 42, sises respectivement route de la Côte-d'Or 11 et route de l'Hospice 8.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'investissement complémentaire de TTC 58'000 F pour couvrir l'ensemble des travaux sur le crédit initial de TTC 165'000 F, soit au total TTC 223'000 F, sachant que M. Constant GIORGI - Les Berges du Lac - participera à cet investissement total à hauteur de 50 % de la dépense nette.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définie pour le crédit d'investissement de TTC 165'000 F voté le 19 juin 2018 (délibération N° 89).

Mme Mony SIMOS indique ne pas bien comprendre comment est réparti le montant de 50'000 F.

M. l'Adjoint répond qu'il s'agit d'un achat pour la Commune et que par la suite dans le fonctionnement de l'intercommunalité, une déduction sera faite par rapport à la participation des coûts d'Anières.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

📌 **Délibération 2015-2020 – D-097 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 50'000 F. Rubrique : 6150.00.31110.00 /Routes communales – Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils. Remplacement d'un véhicule pour le Service Technique Intercommunal CoHerAn (STIC)**

Vu le crédit budgétaire de TTC 39'000 F, rubrique « Routes communales » - « Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils » du budget de fonctionnement 2019, voté par le Conseil municipal le 13 novembre 2018, approuvé par le Département de la sécurité le 10 décembre 2018 et exécutoire le 15 janvier 2019 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mercredi 13 mars 2019, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 50'000 F dans la rubrique 6150.00.31110.00 / Routes communales – Acquisition de machines, appareils, véhicules



et outils permettant le remplacement d'un véhicule pour le Service Technique Intercommunal CoHerAn (STIC) ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 15 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 50'000 F dans la rubrique 6150.00.31110.00 / Routes communales – Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils permettant le remplacement d'un véhicule pour le Service Technique Intercommunal CoHerAn (STIC).
2. De comptabiliser le montant prévu à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2019 en dépenses supplémentaires 2019 dans la rubrique 6150.00.31110.00 / Routes communales – Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de TTC 50'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-098 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 87'000 F. Rubrique : 0290.00.31440.00 / Immeubles administratifs - Entretien des terrains bâtis et bâtiments.
Remplacement du système de la gestion des accès – Locaux communaux**

Vu le crédit budgétaire de TTC 11'200 F, rubrique « Immeubles administratifs » - « Entretien des terrains bâtis et bâtiments » du budget de fonctionnement 2019, voté par le Conseil municipal le 13 novembre 2018, approuvé par le Département de la sécurité le 10 décembre 2018 et exécutoire le 15 janvier 2019 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mercredi 13 mars 2019, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 87'000 F dans la rubrique 0290.00.31440.00 / Immeubles administratifs - Entretien des terrains bâtis et bâtiments.

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 14 oui (majorité) – 0 non – 1 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 87'000 F dans la rubrique 0290.00.31440.00 / Immeubles administratifs - Entretien des terrains bâtis et bâtiments.



2. De comptabiliser le montant prévu à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2019 en dépenses supplémentaires 2019 dans la rubrique 0290.00.31440.00 / Immeubles administratifs - Entretien des terrains bâtis et bâtiments.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de TTC 87'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-099 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 20'000 F. Rubrique : 1500.00.31190.00 / Service du feu – Autres immobilisations (nouveau compte). Pose d'une nouvelle borne hydrante à Chevrens.**

Vu le crédit budgétaire de TTC 0 F, rubrique « Service du feu » - « Autres immobilisations » du budget de fonctionnement 2019, voté par le Conseil municipal le 13 novembre 2018, approuvé par le Département de la sécurité le 10 décembre 2018 et exécutoire le 15 janvier 2019 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mercredi 13 mars 2019, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 20'000 F dans la rubrique 1500.00.31190.00 / Service du feu – Autres immobilisations ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 15 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 20'000 F dans la rubrique 1500.00.31190.00 / Service du feu – Autres immobilisations.
2. De comptabiliser le montant prévu à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2019 en dépenses supplémentaires 2019 dans la rubrique 1500.00.31190.00 / Service du feu – Autres immobilisations.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de TTC 20'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-100 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de TTC 7'800 F. Rubrique : 3420.00.31110.00 / Loisirs (Parcs et promenades) – Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils. Pose d'un couvert pour vélos électriques – Route de la Côte-d'Or.**

Vu le crédit budgétaire de TTC 16'000 F, rubrique « Loisirs (Parcs et promenades) » - « Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils » du budget de fonctionnement 2019, voté par le



Conseil municipal le 13 novembre 2018, approuvé par le Département de la sécurité le 10 décembre 2018 et exécutoire le 15 janvier 2019 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mercredi 13 mars 2019, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 17'500 F dans la rubrique 3420.00.31110.00 / Loisirs (Parcs et promenades) – Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 15 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de TTC 7'800 F dans la rubrique 3420.00.31110.00 / Loisirs (Parcs et promenades) – Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils
2. De comptabiliser le montant prévu à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2019 en dépenses supplémentaires 2019 dans la rubrique 3420.00.31110.00 / Loisirs (Parcs et promenades) – Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de TTC 7'800 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Point 6
Projets de motions.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de motion et propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7
Projets de résolutions.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8
Propositions du Maire et de l'Adjoint.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire souhaite renvoyer à la commission « Sociale, culture et loisirs » le projet des crèches intercommunales pour préavis à la commission des « Finances » du 30 avril 2019.

M. Jean-Marc THIERRIN demande si la commission des finances n'est pas mêlée à cette problématique.

M. le Maire répond que c'est pour cela que la commission « Sociale » donne un préavis à la commission des « Finances ».



A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi de cet objet à la commission « Sociale » pour préavis à la commission des finances.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER indique ne pas avoir de proposition.

M. le Président propose de passer au point 9.

Point 9 **Communications du Maire et de l'Adjoint.**

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

Institutions 3D

M. le Maire informe qu'un Conseil municipal fictif aura lieu avec les enfants de l'école d'Anières (8P). Ce projet avait déjà eu lieu l'année dernière avec l'aide de Mme Anne LEBOISSARD. La date retenue pour cette année est le 12 avril 2019. Ce sera organisé par Mme Claudine HENTSCH et Mme Anne LEBOISSARD.

M. le Président demande si les Conseillers municipaux sont les bienvenus pour assister à ce Conseil municipal fictif.

Mme Claudine HENTSCH répond qu'il n'y a pas de problème à ce que des Conseillers municipaux y participent.

Mme Mony SIMOS demande ce que veut dire « 3D ».

M. le Maire répond qu'il s'agit de la vraie dimension.

Jobs d'été

M. le Maire informe que des jobs d'été seront réorganisés cette année. Des informations plus précises leur parviendront prochainement.

Mme Elisabeth BERY demande quelle est la tranche d'âge pour pouvoir travailler.

M. le Maire répond qu'il y aura deux groupes cette année, un groupe de conciergerie pour les jeunes jusqu'à 18 ans et pour les jeunes jusqu'à 25 ans un groupe au Service technique.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

Route de l'Aspergère

M. l'Adjoint explique qu'il a été demandé que la route soit nettoyée mais sans eau durant la période de gel. Un contrôle de l'état de la route a été fait la semaine du 11 au 15 mars 2019 et tout est en ordre.

Concernant les camions, il n'est pas possible de leur interdire totalement l'accès car ils doivent pouvoir arriver au chantier.

Parking sauvage

M. l'Adjoint explique que des contrôles ont été effectués entre le 12 janvier 2019 et le 2 mars 2019 concernant le parking sauvage au chemin des Avallons et que 8 véhicules ont été verbalisés.



Parking de l'Ancien-Lavoir

Concernant les places réservées pour la T'Anières, M. l'Adjoint indique que des panneaux mentionnant que les cases réservées aux ayant droits de 7h à 18h pouvaient être occupées en dehors de ces heures, ont été posés.

Parking de l'école

Il explique que le parking de l'école est libre étant donné qu'il se trouve sur le domaine privé (communal). Les enseignantes ne bénéficient pas d'un statut particulier.

Commissions réunies

M. l'Adjoint informe que la séance des commissions réunies « Assainissement » et « Urbanisme » prévue le 9 avril 2019 sera élargie à l'ensemble du Conseil municipal, soit toutes les commissions réunies. Elle sera présidée par le Président du Conseil municipal (*Ndlr : pas possible de réunir l'ensemble des commissions du Conseil municipal*).

Eclairage public

M. l'Adjoint informe qu'il y aura une marche exploratoire nocturne dans le village le 4 avril 2019 de 20h à 22h pour échanger sur la revalorisation de la Commune concernant l'éclairage et l'environnement. Un « tous ménages » sera envoyé d'ici la fin de la semaine.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10

Questions écrites ou orales.

M. Jean-Marc THIERRIN demande des nouvelles concernant l'Office de poste d'Anières.

M. le Maire répond n'avoir reçu aucune nouvelle à ce jour de PostCom.

M. Jean-Marc THIERRIN demande si un avis sera envoyé à la population pour les informer du départ de Mme BENBASSAT, ainsi que le retour du Maire.

M. le Maire répond attendre l'arrêté du Conseil d'Etat fixant les dates pour l'élection complémentaire, afin de pouvoir envoyer l'information. Un avis a d'ores et déjà été posés dans les panneaux publics annonçant la démission de l'Adjointe et son retour.

M. Jean-Marc THIERRIN souhaite savoir qui est responsable de la rédaction de l'ordre du jour du Conseil municipal.

M. le Maire répond que c'est le Président du Conseil municipal.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande si la cabane se trouvant dans le parc à chiens va être refaite et si un banc va être posé. Elle trouve également que le panneau interdisant les pique-niques devrait être enlevé.

M. l'Adjoint indique qu'ils sont en train de chercher une solution avec le service technique. Il y aurait peut-être un nouvel emplacement qui pourrait résoudre les problèmes. Ils reviendront à eux quand il y aura quelque chose de concret.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que les propriétaires de la maison voisine du parc à chiens ont affiché le courrier de l'Exécutif et demande si cela est autorisé. Elle explique que sur le courrier il est indiqué que l'Exécutif va demander aux agents municipaux d'être encore plus attentifs concernant les chiens non tenus en laisse. Elle estime que les agents municipaux ont autre chose à faire que de s'occuper de ce genre de problème. Elle demande s'ils sont habilités à relever les excès de vitesse.



M. l'Adjoint explique qu'il n'était pas au courant de cet affichage et qu'une ronde est effectuée par la société Python et que les agents municipaux ne sont pas habilités pour relever les excès de vitesse.

Corrections CM 16.4.19



M. Jean-Marc THIERRIN souhaite appuyer les propos de Mme BARBEZAT-FORNI car il estime que lorsqu'on achète une propriété jouxtant un parc à chiens, il est normal qu'il y ait des chiens à côté. Il compare cela aux personnes achetant des propriétés à côté de l'aéroport et qui se plaignent ensuite du bruit des avions. Il trouverait cela excessif de devoir déplacer le parc à chiens.

M. Pierre LINGJAERDE informe qu'il y a eu deux cambriolages au chemin de Bézaley. Il demande si quelque chose pourrait être fait pour renforcer les contrôles et la sécurité.

M. l'Adjoint répond que les chiffres des délits sont à peu près équivalents à ceux de l'année passée. Il explique que le budget a été augmenté cette année, afin d'avoir plus de présence de la société Python. Il va s'enquérir de trouver des solutions pour prendre d'autres mesures.

M. Pierre LINGJAERDE indique que les personnes ayant subi un cambriolage lui ont demandé ce que faisait la Commune. Il leur a donc répondu, mais il estime qu'un « tous ménages » est nécessaire, avec les mesures de précautions à prendre.

M. l'Adjoint répond que cela est fait régulièrement et qu'ils vont continuer à le distribuer régulièrement. Un flyer est disponible à la Mairie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h17.

Le Président du Conseil municipal :

Le Vice-Président :

La secrétaire du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

Procès-verbalise : Sophie HODEL

Annexe mentionnée



Commune d'Anières

COMMISSION : Assainissement- routes – sécurité - développement durable

Séance du : 13 mars 2019

1. **Audition du bureau Ott & Uldry, M. Yannik Matthieu**
Viabilisation des parcelles No. **6332 et 6333/Plan RF 42**

Historique

08.05.2018 : Offre reçue des ingénieurs civils Ott & Uldry pour les phases du projet, pour l'appel d'offres et pour la réalisation du projet. Montant des honoraires d'ingénieurs civil pour l'étude et le suivi des travaux jusqu'à la fin : CHF 20'355.

12.06.18 : Discussion en commission d'assainissement. Préavis favorable au CM.
19.06.18 : Le CM vote un crédit d'investissement pour l'étude et la réalisation de travaux de viabilisation, une partie étant prise en charge par le propriétaire de la parcelle 6333, Montant total CHF 165'000.

La soumission récente par une entreprise de la place se monte à un total des travaux de **CHF 223'000**. Les **surcoûts** seraient dus à l'installation du chantier, aux mètres linéaires supplémentaires pour raccorder, à la difficulté des fouilles (arbres), et à la profondeur/largeur des fouilles.

La commission, après longue discussion et un peu hésitante, a **voté favorablement à un préavis au CM pour un crédit d'investissement complémentaire de CHF 58'000, dépassement des frais prévus pour l'étude et la réalisation des travaux de viabilisation**, sachant que ces frais seront répartis entre la Commune et le propriétaire de la parcelle 6333.

2. **Chauffage à distance**

La Société Energy Management a présenté son avant-projet Chauffage à Distance pendant notre séance du 11 décembre 2018. Un débat des commissaires n'ayant pas été possible, on peut ici évoquer les grandes lignes : Le chauffage à distance (**CAD**), dont la source d'énergie est l'eau du lac, est une stratégie d'énergie renouvelable que la commission étudie depuis mi-2018. La commission a déjà visité la réalisation de la ville de Versoix. L'avant- projet traitait les sujets techniques, tracé des tuyaux, implantation STAP, chaufferie et SST. A été évoqué : le coût de l'investissement à +/- 15%, les

coûts de l'exploitation et de la maintenance, le prix cible de la chaleur, la stratégie de montage financier.

Pendant la commission du 13 avril 2019, la commission n'a pas non plus délibéré sur le projet mais a **voté favorablement un crédit à l'Exécutif pour lancer un appel à intérêt**. Les propositions ainsi assemblées vont lui permettre d'établir un plan financier. **Crédit supplémentaire voté à l'unanimité par la commission d'assainissement : CHF 6'500.**

3. Petite poubelle verte et MOBILITRI

L'objectif Cantonal est d'atteindre un taux de recyclage de 60% d'ici 2024, soit 170kg de déchets par habitant. Pour l'instant, Anières est à 239kg par habitant.

La collecte des **déchets de cuisine** est devenue intéressante parce qu'elle **permet la production de biogaz et du compost utile** pour les agriculteurs. Les déchets verts constituent **plus du tiers** du contenu de nos poubelles, contiennent plus de 90% d'eau et n'ont rien à faire dans une usine d'incinération.

Le tri est simple et sans nuisance grâce à la p'tite poubelle verte. Des sacs composables d'un volume minimum de 7 litres, combinés à des nouvelles poubelles aérées ont séduit **l'Exécutif qui a pris la décision d'en installer 3 grands containers sur notre commune.**

Cette collecte sera mise en place sur notre commune dès le 1er janvier 2020.

4. Mobilitri

La **rive gauche** de Genève **est la moins équipée** du canton en ce qui concerne les espaces de récupération, installation de compostage/méthanisation des déchets organiques et exutoires pour les déchets d'entreprises. La conséquence pour notre village est que nous sommes dépendants des collectes communales pour les encombrants avec un grand manque de flexibilité. Nombreux sont les km parcourus par les privés et par le public à des heures improductives.

Mobilitri est un concept de déchetterie itinérante avec deux véhicules principaux, Hercule (déchetterie principale) et Diane (déchets spéciaux), qui se déplace là où les déchets sont produits.

Ferraille, électronique, papier, piles, gravats, déchets spéciaux, incinérables, piles bois, déchets de jardin, encombrants, etc. sont ainsi récupérés dans les communes à tour de rôle.

Le projet vise un recyclage performant et solidaire à trois conditions :

- L'unanimité des 11 communes concernées (pour l'instant, 7 ont montré leur intérêt)
- La suppression totale des tolérances communales pour la levée des déchets incinérables des entreprises.
- La mise en place d'une collecte des déchets de cuisine.

5. **La Commission a accepté, à l'unanimité, le remplacement d'une camionnette du STIC**, en suivant la proposition de l'Exécutif pour une voiture électrique du type « Gupil à **CHF 50'000**, crédit budgétaire supplémentaire.

6. La Commission a accepté la proposition de remplacer une hydrante au lieu dit la Laiterie pour CHF 20'000, crédit budgétaire supplémentaire.

7. La Commission a accepté la proposition « acquisition et pose d'un couvert pour vélos électriques » pour CHF 7'800, crédit budgétaire supplémentaire.

8. La Commission a accepté de suivre la proposition de l'Exécutif de remplacer le système actuel de gestion des accès aux bâtiments communaux, crédit budgétaire supplémentaire de CHF 87'000 accepté.

Elisabeth Béry
Présidente



Rapport de la séance du conseil intercommunal, élargie aux commissions sociales des communes membres du groupement, du 5 mars 2019 à Collonge-Bellerive

Les enjeux :

Il y a un manque chronique de places de crèche et, par conséquent, une forte insatisfaction de la part des communiers et des plaintes des parents.

A présent, il y a une reconnaissance politique du problème.

Il se trouve qu'il y a deux opportunités d'augmenter le taux d'offre de places dans les communes de Corsier et de Collonge-Bellerive.

Pour rappel, nous avons à l'Ile aux Mêmes 96 places (plein temps), occupées par 136 enfants.

Au 14 février 2019 (date de la fin des inscriptions), la liste de demandes pour les enfants des habitants de nos 4 communes pour la prochaine rentrée est de:

8 places (13 familles) à Hermance

10 places (17 familles) à Anières

14 places (23 familles) à Corsier

86 places (143 familles) à Collonge-Bellerive

Cela représente 118 places plein temps et 196 familles.

Actuellement, on peut dire que 3 enfants sur 4 ne pourront pas aller à la crèche à la rentrée (seuls 20-25 auront une place).

Un tableau comparatif avec les autres communes montre que notre taux d'équipement et le pourcentage de places de crèche pour 100 enfants entre 0 et 4 ans est relativement faible (il est de 17-19% entre nos quatre communes).

Il faut savoir qu'une prochaine loi sur l'accueil préscolaire (pendante au Conseil d'Etat) souhaiterait que le taux d'accueil soit de 40%.

Le projet de loi aurait sanctionné les communes qui n'arriveraient pas au taux de 40%.

Cela ne concernerait que les places de crèche et l'accueil familial de jour, pas les Jardins d'enfants. En l'état actuel, il n'y aurait pas de sanctions pour les communes n'atteignant pas le 40% ; il est par contre prévu une aide financière pour la création de places.

Pour être dans la moyenne du canton et pour répondre à la demande d'un taux d'accueil de 40%, nous aurions besoin de 122 places supplémentaires, à savoir:

9 places de plus pour Hermance, 16 pour Corsier, 20 pour Anières et 76 pour Collonge.

Projet n°1:

Il y a eu de nombreuses constructions à **Corsier**, qui ont occasionné une augmentation du nombre des familles.

Il se trouve que des locaux de plus de 400m² sont disponibles dans l'écoquartier de Pré-Grange. Une étude de faisabilité d'une crèche a été effectuée par Mme Stiles et le bureau d'architecte Strata. Le Conseil municipal de Corsier a voté un crédit d'étude de CHF150'000, un bureau d'architectes pourrait être rapidement mandaté pour commencer les travaux d'une crèche pour **52 enfants**.

Projet n°2:

Le bâtiment '**la Passerelle**', situé sur la même parcelle que la crèche l'Ile aux Mômes à Vézenaz, est libre depuis juin 2018. Il pourrait accueillir **50 enfants** sur 520 m2 répartis sur 3 étages + un sous-sol, cette configuration nécessitant l'installation d'un ascenseur.

La commune de Collonge-Bellerive votera prochainement un crédit d'étude, comme Corsier. Chacun des deux bâtiments a ses forces et ses faiblesses.

BUDJET

Investissements :

Le devis estimatif pour le projet 'Pré Grange' est de CHF1'982'000, l'entrée en fonction pourrait être la rentrée 2020 (au plus tard en décembre).

Le devis estimatif pour le projet 'la Passerelle' est de CHF2'088'000, l'entrée en fonction pourrait être mars 2021 (au plus tard juin).

Coûts de fonctionnement :

Pour 96 places à 'l'Ile aux Mômes', 52 à 'Pré-Grange' et 50 à 'la Passerelle', 3 crèches ouvertes 11 heures par jour.

Il y aura une forte augmentation en dotation de personnel (à savoir, les RH représentent 75% des coûts de fonctionnement):

Coûts pour l'Ile aux Mômes CHF 3'271'833, pour 'Pré-Grange' CHF 1'685'252 et pour 'la Passerelle' CHF1'652'231.

Le restant des coûts (soit environ 25%) sont les charges d'exploitation ainsi que le loyer et les amortissements.

Le budget total et donc les subventions par commune augmentent:

Pour Anières les subventions pour 14 places supplémentaires passeraient de CHF462'600 (budget 2019) à CHF 856'700.

C'est le budget de fonctionnement qui est élevé, mais on a des avantages de synergie par le groupement. Mme Caroline Benbassat nous répétait d'ailleurs qu'il est souhaitable que tout projet de crèche reste dans l'intercommunalité.

Si on ouvre une seule crèche, on ne remplit pas la demande.

Si on ouvre deux crèches, il manquera encore des places.

De plus, il faut penser que la demande ne fera qu'augmenter, puisqu'actuellement on construit sur nos 4 communes.

Ce sujet sera renvoyé à la commission 'Sociale' pour préavis à la commission des Finances.

Pour fin mai 2019, avant de faire les budgets, les 4 communes devront se prononcer sur l'effort qu'elles sont prêtes à consentir quant au nombre de places de crèche.

NB: Pour une meilleure compréhension, le tableau de projection des répartitions des places de crèche sera annexé au présent rapport.